

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Enseignement agricole

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de 2016, des subventions d'investissement, conformément à la répartition figurant dans le rapport, d'un montant total de 74 430,74 € dont :
 - . 12 600,00 € en faveur de la Maison Familiale et Rurale de La Roque d'Anthéron,
 - . 3 045,20 € en faveur de la Maison Familiale et Rurale du canton de Lambesc et communes limitrophes,
 - . 58 785,54 € en faveur de la Maison Familiale et Rurale de Barbentane,
- d'attribuer, au titre de 2016, une subvention de fonctionnement de 27 600 € à l'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole (EPLA) d'Aix-Valabre-Marseille dont 19 600 € pour le Lycée d'Enseignement général et Technologique Agricole de Valabre et 8 000 € pour le Lycée Professionnel Agricole des Calanques de Marseille.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet, afin de formaliser l'attribution de la subvention d'investissement en faveur de la Maison Familiale et Rurale de Barbentane et la convention d'attribution de la subvention de fonctionnement en faveur de l'EPLA d'Aix-Valabre-Marseille, dont le projet est joint au rapport.

Les dépenses correspondantes seront prélevées à hauteur de :

- 74 430,74 € sur l'AP 2015-10022D, chapitre 204, fonction 928, article 20422,
- 27 600,00 € chapitre 65, fonction 222, article 65737, dont les dotations sont suffisantes.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée